



Règlement / RAID DE L'UB 2022

Samedi 7 Mai 2022

Article 1 : Objet

1. Le Raid DE L'UB est un **raid nature multisports** itinérant ouvert à toute personne ayant la majorité (autorisé pour les mineurs licenciés en sports de nature ou d'endurance avec autorisation parentale), et donnant lieu à un classement par équipe entre les participants.
2. Cette compétition sportive de pleine nature associant VTT, Course d'orientation et Canoë propose 2 formules.
L'**Endur'raid** s'adresse aux sportifs confirmés et endurants. Le parcours vous emmène dans les sommets de Dijon, jamais encore explorés !
L'**Aventu'raid**, un challenge fun qui lie sport et convivialité avec de nombreux obstacles inspirés des parcours du combattant !
Ces aventures au cœur de la nature permettent assurément de resserrer les liens entre les membres des équipes tout en partageant de grandes émotions au travers de plusieurs disciplines conjuguées en symbiose avec l'environnement.
3. Le Raid de l'uB se déroulera le samedi 7 mai 2022 au lac Kir de Dijon.

Article 2 : Organisateur

1. Le Raid de l'uB est organisé par l'association ASUB STAPS
Adresse de l'organisateur :
Raid de l'UB - UFR STAPS Dijon - Le Creusot
3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

Article 3 : Les épreuves

1. ENDUR'RAID

Les équipes (2 raideurs) enchaînent sans temps d'arrêt après un départ collectif 3 épreuves. Cette année encore la partie **Trail** vous fera traverser de magnifiques paysages champêtres qui mettront votre organisme à rude épreuve ! Les sentiers escarpés ne vous font pas peur ? Cette course est faite pour vous ! En bonus une petite partie de course d'orientation est incluse pendant le Trail.

Parcours TRAIL : Km : 14,79 D+ : 294 D- : 304

Au départ à Fleurey-sur-ouche, vous partez pour un peu plus de 4 km de descente en **Canoë** vers Velars-sur-ouche. Sur ce parcours, vous naviguerez en suivant les quelques courants sans danger de l'Ouche, qui vous apporteront quelques bonnes sensations, le tout au sein d'une biodiversité riche.

Parcours CANOE : Km : 4,4 D+ : 7 D- : 15

Le parcours **VTT** d'une distance de 28 kms, est une étape symbolique de l'Endur'raid de par sa difficulté mais aussi du fait de la beauté de son parcours. Il vous emmènera de Velars-sur-Ouche à Plombières-lès-Dijon. Une épreuve en pleine nature, entre chemins de feuilles et petits ruisseaux, le décor est idyllique mais reste exigeant en terme d'effort sportif.

Parcours VTT : Km : 28 D+ : 627 D- : 648

Ce parcours est ouvert à tous à partir de 18 ans (16 ans pour les licenciés en sports de nature ou d'endurance).

2. AVENTUR'RAID

Après un départ successif toutes les minutes par vagues de 5 équipes, les raideurs enchaînent :

BIKE & RUN : Épreuve de coopération sur un parcours complexe de 8km autour du Lac Kir ! La compétition sera rude, pour cela la stratégie et entraide auront un rôle important au sein de la course pour réussir à tirer son épingle du jeu.

Parcours Bike and run : Km : 8,7 D+ : 186

CANOË : Après avoir rejoint le point de départ à Plombières à pied, vous serez chronométré sur 3 km de descente en Canoe vers le Lac Kir. Sur ce parcours, vous naviguerez en suivant les quelques courants sans danger de l'Ouche, qui vous apporteront quelques bonnes sensations, le tout au sein d'une biodiversité riche. Coordination et rigueur pour cette épreuve en duo !

Parcours Canoë : Km : 3,3

CRAPAHUT : Une épreuve fun parsemée d'embûches comportant 5 épreuves où l'agilité, la rapidité et la dextérité seront de mises. Ce défi va tester votre cohésion d'équipe, il vous faudra être solidaire, malin, stratège pour arriver à la fin de cette aventure.

Parcours Crapahut : Km : 4,047 D+ : 96 D- : 96

L'entraide et le partage seront de rigueur.
Venez réveiller l'aventurier qui sommeille en vous !

Ce parcours est ouvert à tous à partir de 16 ans (14 ans pour les licenciés en sports de nature ou d'endurance).

3. Temps de course

Il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée. Un temps maximum est imposé pour chaque section du parcours. Les équipes ayant dépassé le temps maximum autorisé ne pourront s'élancer sur la section suivante (ou sur une partie plus courte). L'équipe qui aura sauté une ou plusieurs sections, ou dépassé le temps limite d'une section sera classée après les équipes qui auront effectué la totalité des sections.

4. Départs

Le départ sera refusé aux équipes dont les 2 équipiers ne portent pas le dossard. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.

5. Contrôles de passage

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours (voir Raid-Book). Chaque CP manqué sur une section entraîne une « pénalité épreuve » : 20 mn par CP de pénalité pour les Parcours d'Orientation et 1h00 pour les parcours de VTT et de Canoë. Les 2 équipiers doivent se présenter ensemble à chaque CP. Ils sont responsables de leur carton de pointage ou doigt électronique : aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage, de perte du carton de pointage ou du doigt électronique. La personne portant le carton de pointage ou le doigt électronique doit annoncer le passage de l'équipe spontanément à chaque CP.

6. Itinéraire et fléchage

Les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés sur le terrain, sous peine de pénalité. Le fléchage ne dispense pas de regarder la carte (ou le GPS). Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

7. Raid-book

Le raid-book complète le présent règlement. Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le raid-book.

8. Assistance

- Lors du RAID DE L'UB, les éventuels assistants devront respecter le raidbook qui leur sera délivré.
- Toute assistance portée à une équipe en dehors des points d'assistance indiqués par l'organisation, entraînera la disqualification de cette équipe.
- Pour chaque épreuve des temps de passage sont à respecter, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les équipes qui seraient hors délais.

9. Abandon

Tout abandon d'un coéquipier, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul ; l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (pour la bonne gestion de la sécurité de la course). Les dossards doivent être restitués à l'arrivée.

10. Forfait

Les déclarations de forfait doivent être adressées directement au secrétariat qui statuera sur les conditions de remboursement des droits d'inscription.

Article 4 : Inscription

1. Modalités d'inscription

Les tarifs individuels du Raid de l'uB 2022 sont détaillés ci-dessous.

Tarifs de l'Endur'Raid

- ASUB : 10 €
- Étudiant : 15 €
- Grand Public : 35 €

Tarifs de l'Aventur'Raid :

- ASUB : 10 €
- Étudiant : 15 €
- Grand Public : 25 €

Les frais d'inscription doivent être réglés soit lors de l'enregistrement sur la plateforme en ligne Ikinoa soit par chèque à l'ordre de l'ASUB STAPS et envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 6 mai 2022 :

Université de Bourgogne / UFR STAPS Dijon - Le Creusot

ASUB STAPS / RAID DE L'UB

3 allée des Stades Universitaires - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé. Les documents à fournir à l'organisation sont :

- un **certificat médical**, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisports, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (Trail, VTT, Canoë) et en tous les cas spécifiés « en compétition ».
- pour les mineurs souhaitant prendre le départ du parcours Aventur'Raid ou Endur'Raid, les justificatifs attestant du niveau sportif (photocopie de licence) et une décharge de responsabilité (avec autorisation de soins) signée par les parents ou le responsable légal.
- une **attestation** sur l'honneur de capacité à **savoir nager 50 m et s'immerger**.
- pour les étudiants une photocopie de leur carte étudiant.
- pour les licenciés FFSU de l'ASUB, leur n° de licence.
- le **pass sanitaire** sera obligatoire s'il est encore en vigueur.

2. Conditions de remboursement/annulation

- Annulation de l'épreuve

3. Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RAID DE L'UB
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.
- La location du matériel de navigation
- Les ravitaillements

4. Le coût de l'inscription ne comprend pas :

- L'assurance individuelle accident

Article 5 : Participants

1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

2. Les équipes

- Composition des équipes : 2 personnes

- Pour valider l'épreuve les 2 équipiers de chaque équipe doivent effectuer intégralement toutes les boucles et épreuves qui leurs sont imposées. Il est impossible de se remplacer ou de se suppléer sur les épreuves, sous peine d'une disqualification pour l'ensemble de l'équipe.

- Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire. Les équipes peuvent être masculines, mixtes ou féminines. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe nomme un capitaine.

- L'âge minimum pour participer au RAID DE L'UB est de :

18 ans pour l'Endur'Raid (16 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance)

16 ans pour l'Aventur'Raid (14 ans pour les licenciés en sport de nature ou d'endurance)

3. Responsabilité des participants

- Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.

- Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté dans les diverses disciplines retenues.

- L'organisation peut obliger un concurrent à consulter un médecin présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les médecins présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.

- Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait.

4. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 6 : Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

Article 7 : Classement et chronométrage

1. Chronométrage

Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.

2. Classement

Il y aura différents types de classement en fonction du parcours choisi :

Parcours Endur'Raid : classement général, classement masculin, classement féminin, classement mixte.

Parcours Aventur'Raid : classement général, classement masculin, classement féminin, classement mixte.

3. Pénalités

Liste non exhaustive :

- Dossard non-visible : 15 minutes
- Pointage non groupé : 15 minutes
- Perte de dossard : 1 heure
- Casque VTT manquant : disqualification
- Gilet de sauvetage manquant : disqualification
- Couverture de survie manquante : 1 heure
- Gourde manquante : 1 heure par gourde manquante
- Autre matériel manquant : 15 minutes
- CP manqué : 1 heure
- Perte de la puce électronique : pénalité d'1 heure par CP si le concurrent ne se fait pas identifié par le contrôleur et caution non restituée
- Abandon de détritrus : mise hors course
- Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course
- Assistance portée à l'équipe en dehors de l'aire d'assistance autorisée : disqualification
- Évolution sur des itinéraires non autorisés (routes, zone dangereuse etc...): mise hors course
- Infraction sur l'identité : mise hors course

4. Réclamations

Seules les réclamations écrites et signées par le capitaine, remises au PC Course sont prises en compte. Le temps maximum de réclamation est de :

- 30 minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée par l'équipe pour des réclamations relatives au règlement de la course.
- 1 heure après l'affichage des résultats pour des réclamations relatives au traitement des résultats.

Passé ce délai, les classements seront officiels.

Le Jury de Course qui statuera sur les réclamations est composé :

- du Directeur de Course
- du Responsable Chronométrage / Traitement des Résultats
- du Responsable Terrain

5. Remise des prix

Sur chaque épreuve, une remise des prix récompensera, dans chaque classement, les 2 ou 3 premières équipes des différentes catégories.

Article : /

U
O
h

U
y
h et 1 gourde

U
O + un coupe-vent ou vêtement imperméable en cas de pluie
V"

° uu-Vu@V
k O

U
O

O

NB : les cartes de parcours pédestre d'orientation sont distribuées au départ de la section.